



CAUTION NON RESTITUEE

Par **jorei**, le **23/09/2020** à **20:27**

Bonjour,

J'ai loué pour ma fille en studio en Israël d'octobre 2019 à octobre 2020 pour ses études.

J'ai versé à la signature du bail un mois de caution au propriétaire.

En raison du COVID elle n'a pas pu y retourner depuis la mi-mars dernier, mais j'ai continué à payer le loyer comme cela était contractuellement établi. Elle devait retourner en Israël début octobre si cela s'avérait possible (trafic aérien) pour récupérer toutes ses affaires. Seulement j'apprends maintenant que le propriétaire a loué l'appartement mi-septembre et qu'il n'a pas l'intention de me rendre ma caution alors que la location est payée jusqu'à la fin du bail. J'ai bien essayé de discuter avec lui mais en vain.

Que puis-je faire dans un tel cas ?

Merci pour votre réponse

Par **janus2fr**, le **24/09/2020** à **07:40**

Bonjour,

Malheureusement, ce forum est consacré au droit français, il y a bien peu de chances que vous obteniez des réponses sur le droit israélien.